

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2017 : Unanimité

**Décision modificative n°2/2017**

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	DEPENSES
615231: - 138,50	739211 : + 132
	673 : + 6,50
Total : - 138,50	Total : + 138,50

**Personnel communal : Vote du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)**

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé de deux parties :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
  - le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.
- L'I.F.S.E. et le C.I.A. sont exclusifs, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Instaure l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertises (part fixe) dans les conditions énoncées ci-dessus,
- Instaure le complément indemnitaire annuel (part variable) dans les conditions énoncées ci-dessus,
- S'engage à inscrire chaque année au budget les crédits correspondants

**Indemnité gardiennage église 2017**

Le conseil municipal décide après vote, de fixer le montant de l'indemnité à 275 € pour 2017.

**Délégués au Syndicat Intercommunal des Transports collectifs (SITC) Région Châteaubriant-Nozay-Derval**

En raison de l'indisponibilité de Madame Karine LEVIEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal propose à la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval, de remplacer Madame Karine LEVIEIL par Madame Rachel GAUTIER en qualité de délégué titulaire.

**Parc éolien commune de Derval – Avis de la commune sur le projet dans le cadre de l'enquête publique**

M. le Député-maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'enquête publique du projet de création et d'exploitation d'un parc éolien à Derval, organisée du 12 juin au 18 juillet 2017, le Conseil municipal est appelé à formuler un avis sur le projet.

Après présentation du projet, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable, sous réserve que l'étude d'impact réalisée assure pleinement la protection des populations situées dans le périmètre du parc éolien, et tout particulièrement la prise en compte des risques en matière de production d'ondes électromagnétiques.

**Extension du plan d'épandage des boues des stations d'épuration de Tougas et de Petite Californie – Avis de la commune sur le projet dans le cadre de l'enquête publique**

Monsieur le Député-maire présente aux membres du Conseil Municipal, le dossier d'enquête publique sollicitée par Nantes Métropole, concernant l'extension du plan d'épandage des boues des stations d'épuration de Tougas et de Petite Californie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

**Elections des délégués du Conseil Municipal pour les Elections Sénatoriales**

Monsieur le Député-maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'élire 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre prochain. Cette élection doit se faire à bulletins secrets.

Ont été élus et acceptés le mandat : M. Yvan MENAGER, comme délégué titulaire, M. Sébastien HAULBERT, Mme Nolwenn DILER, et M. Alain HORHANT, comme délégués suppléants

**Participation à la distribution de denrées par la Banque Alimentaire : Convention avec le CCAS de Nozay**

M. Le Député-maire rappelle que depuis 2013 la commune s'est engagée à participer financièrement pour la distribution de denrées alimentaires, des familles de Mouais étant concernées.

La convention signée nécessite d'être modifiée, notamment pour une facturation au nombre de repas et non plus au nombre de bénéficiaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal donne son accord sur la signature de cette nouvelle convention.